

La manifestation de la menace liée au terrorisme est de plus en plus perceptible au Togo, eu égard aux dynamiques actuelles et à l'évolution sécuritaire dans la sous-région. En effet, depuis novembre 2021, le pays est en proie à une montée de l'insécurité due aux actions des groupes armés terroristes (GAT) opérant depuis longtemps dans le Sahel central et menant depuis quelques années des incursions dans la partie septentrionale, frontalière avec le Burkina-Faso et le Bénin. Pour répondre à cette menace, le pays a entrepris depuis plusieurs années, des réformes structurelles sur les plans institutionnels et socio-économiques. Plusieurs mesures ont été prises afin de prévenir et lutter non seulement contre le terrorisme, mais aussi ses corollaires, notamment l'endoctrinement, la radicalisation ainsi que l'extrémisme violent, pouvant conduire au terrorisme. Ainsi, les mesures mises en œuvre au plan national, s'inscrivent dans une vision et dans une approche multidimensionnelle pour apporter une réponse holistique à ces fléaux. Le présent rapport, tout en mettant l'accent sur les efforts nationaux, adresse également leur articulation avec les dynamiques régionales et internationales pertinentes en matière de lutte contre le terrorisme et ses corollaires.

1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel :

- **Incrimination des infractions terroristes et de soutien au terrorisme :** Le Togo a renforcé considérablement son arsenal législatif et réglementaire pour prévenir et réprimer le terrorisme et ses actes connexes (financement du terrorisme, enrôlement, formation, etc.). Il s'agit notamment de l'adoption de la loi n°2015-10 du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal et de sa loi modificative de 2016. Ainsi, le nouveau code pénal précise les infractions qui peuvent être constitutives d'acte terroriste. Il s'agit principalement des actes d'appui ou de soutien, de recrutement, de fourniture d'arme, d'apologie, de provocation et d'incitation au terrorisme. Y est également assimilée, toute personne qui, en temps de paix facilite involontairement, par négligence, par imprudence ou inobservation des règlements, un acte terroriste.

Au-delà de la loi pénale, la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme prévoit également des modalités particulières applicables aux infractions liées au financement du terrorisme à l'instar des procédures de saisie ou de gel des avoirs en lien avec une entreprise terroriste. Ces modalités sont fixées particulièrement aux articles 100 à 107. En plus de ces dispositions, le décret 2018-123 met également en place, une commission consultative sur le gel des avoirs chargée d'encadrer les cas liés au gel des avoirs, exerçant ainsi un contrôle à priori et à posteriori des mesures de gel. En outre, il convient également de rappeler dans ce sens, la mise en place au Togo depuis 2009, d'une cellule de traitement financier (CENTIF) qui est chargée des investigations financières en lien avec le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et d'un comité national de coordination des activités de lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (CONAC) mis en place par le décret 2018-128 du 3 août 2018.

En matière de prévention, il convient également de relever les dispositions de la Loi n°2019-009 du 12 août 2019 relative à la sécurité intérieure dont le chapitre 2 est entièrement dédié à la lutte contre le terrorisme et les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation à travers notamment le renforcement des contrôles transfrontaliers ou le contrôle des sites internet et des services de communication en ligne (articles 48 et 49).

Enfin, il est utile de relever, l'adoption récente par l'assemblée nationale, d'une loi relative au renseignement qui permettra de renforcer considérablement, les capacités des services en matière de détection et de lutte contre le terrorisme.

- **Renforcement des capacités institutionnelles des services et mise en place d'institutions spécialisées** : Plusieurs institutions ont été mises en place ou renforcées dans le cadre de la prévention et la lutte contre le terrorisme et ses corollaires, notamment en matière de prévention de l'extrémisme violent. Il s'agit notamment de la création en 2009 de la cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), du comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV), de l'agence nationale de cybersécurité (ANCy), du programme d'urgence pour le renforcement de résilience et de la sécurité des communautés (PURS), de la mise en œuvre du concept de police de proximité ou des maisons de justice. A ces mécanismes, s'ajoute également l'apport important de plusieurs acteurs en matière de formations et de gestion des conflits. Il s'agit notamment, des acteurs étatiques, mais aussi de la société civile, qui participent à réduire considérablement et éradiquer les foyers de tension au sein des communautés.

Par ailleurs, en matière institutionnelle, il est important de relever la réarticulation des forces de défense et de sécurité (FDS), entreprise depuis 2019 et qui a consacré une réorganisation du dispositif et du maillage territorial des FDS ainsi que la création de plusieurs unités spécialisées (investigations, recherche, intervention, etc.) au sein de la police, de la gendarmerie et des forces armées. En outre, c'est dans ce contexte que le pays a mis sur pied en septembre 2018, l'opération militaire antiterroriste dénommée Opération KOUNDJOUARE afin de faire face aux vellétés d'infiltration et d'incursion des GAT. Elle s'accompagne en outre, d'opérations civilo-militaires et produit des résultats probants sur le terrain en termes de protection du territoire et particulièrement, des zones transfrontalières.

Enfin, il faut aussi noter le redéploiement des forces de sécurité entrepris depuis 2023 et effectif depuis 2024, qui rapproche les services de sécurité des populations et contribue à marquer la présence de l'Etat. Il consacre notamment la présence d'un commissariat de police et d'une brigade de gendarmerie dans les 117 communes du pays.

2. Coopération judiciaire et policière régionale et internationale : En conformité avec ses engagements internationaux, le Togo s'est engagé dans de nombreuses initiatives régionales et internationales de coopération en matière de lutte contre le terrorisme. Il s'agit notamment des traités internationaux y relatifs, établis sous l'égide des nations

unies, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que des instruments régionaux à l'instar de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. A l'échelle sous-régionale, le pays est fortement engagé dans la mise en œuvre des instruments de la CEDEAO, notamment, la Déclaration politique sur une position commune sur le terrorisme, la stratégie de contreterrorisme de la CEDEAO et son plan d'action de mise en œuvre ainsi que des autres institutions à l'instar du Conseil de l'Entente. Ces différents instruments prévoient à des niveaux divers, des modalités de coopération, de partage d'informations (policières ou judiciaires), des mécanismes d'entraide, etc.

En outre, le Togo participe également à plusieurs mécanismes régionaux relatifs à la lutte contre la criminalité de manière globale. Il s'agit notamment de l'Initiative d'Accra, qui vise à lutter contre la criminalité transfrontalière et repose sur trois axes principaux : (i) le partage d'informations, (ii) la formation du personnel de sécurité et de renseignement et (iii) la conduite d'opérations conjointes de sécurisation des zones frontalières dénommées Koudanlgou. Aussi, le Togo participe activement aux mécanismes de coopération notamment d'Afripol et d'Interpol, à travers le système i24/7, mais aussi le système d'information policière d'Afrique de l'ouest (SIPAO) et le programme AFIS. Ces mécanismes visent à accroître l'échange d'informations ainsi que la coordination entre les services chargés de l'application de la loi en interne d'une part, mais également entre les pays membres. Enfin, des initiatives de coopération existent à travers le Conseil de l'entente à travers les concertations fréquentes entre les experts chargés des questions de sécurité des Etats membres.

3. Sécurisation du territoire et contrôle des zones sensibles : Les efforts mis en œuvre par le Togo pour prévenir et contrer le terrorisme et l'extrémisme violent mettent un accent particulier sur la sécurisation des espaces transfrontaliers et des zones à risque. Ces espaces sont particulièrement vulnérables du fait entre autres, de la porosité des frontières et nécessitent des mesures spécifiques. A cet effet, outre l'Opération Koundjouraré et les opérations militaires conjointes avec les pays frontaliers, la gestion des espaces frontaliers a été renforcée à travers la création de nouveaux postes frontaliers en vue d'améliorer la gestion de ces espaces.

4. Prévention de la radicalisation et lutte contre l'extrémisme violent : Tel que mentionné précédemment, les efforts du Togo en matière de lutte contre le terrorisme s'inscrivent dans une approche de complémentarité avec ceux visant à éradiquer ses corollaires notamment, l'extrémisme violent. En effet, le Togo, en créant le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV), a pris des mesures afin de réduire la vulnérabilité du pays face à l'extrémisme violent et la radicalisation. A cet effet, le CIPLEV initie des programmes communautaires de sensibilisation visant à prévenir la radicalisation, la violence notamment auprès des communautés locales (jeunes, femmes, minorités, leaders religieux et communautaires, médias, etc.) et pour promouvoir un discours pacifique. Des programmes de renforcement de l'éducation civique et des programmes scolaires pour intégrer des messages de paix, de cohésion sociale et de tolérance sont également mise en œuvre.

5. Développement socio-économique des zones vulnérables : Le Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience et de la Sécurité des Communautés (PURS) est une mesure qui a un impact significatif sur la résilience sociale et économique locale dans la région des Savanes. Son approche intégrée vise à répondre aux défis socio-économiques et sécuritaires en renforçant les capacités des communautés à faire face aux vulnérabilités et à améliorer leurs conditions de vie de manière durable selon le triple nexus sécurité – humanitaire - résilience. Il intervient notamment en soutien aux activités génératrices de revenus, d'employabilité des jeunes, aux activités visant au renforcement du tissu économique local, la construction ou la réhabilitation d'infrastructures socio-économiques de base (écoles, routes, centres de santé, marchés, etc.) et d'amélioration de l'environnement économique.

De manière globale, l'approche togolaise de lutte contre le terrorisme repose sur une stratégie globale, préventive et répressive, axée sur la sécurisation des territoires et des espaces frontaliers, le renforcement institutionnel, la coopération internationale et le développement local. Ces efforts visent non seulement à réduire la menace immédiate, mais aussi à éradiquer les causes profondes de la radicalisation, contribuant ainsi de manière significative aux efforts régionaux et internationaux d'élimination du terrorisme.